

# **Le baccalauréat professionnel : état des lieux avant la réforme**

**Fiche descriptive 15**

**18<sup>e</sup> CPC - Autres activités des services**

**Céline Floriani**

**Jean-Louis Kirsch**

**Françoise Kogut-Kubiak**

**Michèle Ménabréaz**

**Josiane Paddeu**

**Avec la collaboration de Christèle Gauthier  
et Nathalie Quintero**

Céreq,  
10, place de la Joliette, BP 21321  
13567 Marseille cedex 02.

**Septembre 2009**



## **AVERTISSEMENT**

---

Ce document constitue une des fiches - types, établies par Commission Professionnelle Consultative, dans le cadre d'une étude globale portant sur un état des lieux du baccalauréat professionnel avant la réforme de 2008.

L'analyse transversale est consultable à l'adresse suivante : <http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-57.pdf>

Cette fiche est constituée selon le plan suivant :

- **La CPC depuis 1983**

Les CPC ayant été réorganisées en 1983, il a paru intéressant de partir de cette date, antérieure de deux ans à la date de création des Bac pro, pour mieux saisir le contexte dans lequel ces nouveaux diplômes ont émergé, d'en mesurer l'impact et de constituer ainsi un historique de la CPC.

Sur le premier graphique, (la CPC et ses Bac pro) une échelle chronologique permet de repérer la date de création de chaque Bac pro et dans le même temps les changements d'intitulé qu'a connu la CPC.

A l'appui d'extraits des comptes rendus de CPC, sont ensuite présentés les domaines d'activités couverts et leurs évolutions significatives.

- **Structuration de l'offre de certification et de formation**

L'organisation des CPC renvoie soit à un secteur professionnel particulier comme celui de l'alimentation (7<sup>ème</sup> CPC) ou celui des transports (11<sup>ème</sup> CPC) ; soit à différents domaines professionnels correspondant parfois à des sous-commissions. C'est le cas notamment de la Métallurgie (3<sup>ème</sup> CPC) et de la Chimie (6<sup>ème</sup> CPC) qui couvrent chacune quatre domaines distincts. Pour le Bâtiment et travaux publics (5<sup>ème</sup> CPC) également, on peut distinguer les diplômes relevant du domaine du « gros œuvre » de celui du « second œuvre ».

La structuration des diplômes pour chaque fiche tient compte de ce découpage en domaines.

Le premier tableau présente l'offre de certification dans son évolution, sur la période 1986 à 2005. Il présente, par année, du BTS au CAP, le nombre de diplômés actifs gérés par la CPC.

Le second montre l'évolution par tranches de 5 années, des effectifs en formation (scolaires+apprentis). Il débute en 1986 de façon à contenir des données homogènes pour l'ensemble des diplômés.

Une représentation graphique illustre chacun de ces tableaux.

Il faut noter que les données de la base Reflet portent sur les effectifs d'élèves en dernière année de formation. Sont ainsi comptabilisés les élèves des établissements publics et privés en année terminale de formation, à la date de rentrée scolaire<sup>1</sup>. Les données traitent exclusivement ici des effectifs des élèves formés en France métropolitaine.

Ces premières données statistiques font l'objet d'une synthèse dans laquelle est situé le Bac pro par rapport à l'ensemble des autres types de diplômes gérés par la CPC.

---

<sup>1</sup> « L'année de rentrée scolaire » (n) ne doit pas être confondue avec celle de « l'année scolaire » qui elle est désignée par deux années consécutives (n et n+1). L'année de rentrée scolaire est celle de la rentrée qui a lieu en septembre.

- **Les données statistiques relatives à chaque Bac pro**

La présentation adoptée s'appuie sur la généalogie des Bac pro. Les séries statistiques partent de l'année de création du premier Bac pro de la CPC et se poursuivent en tenant compte du (ou des) Bac pro qui l'a (ont) remplacé.

Ces séries statistiques présentent :

- *l'évolution des effectifs inscrits en dernière année de formation*

Ce tableau précise la répartition entre scolaires et apprentis et le nombre d'inscrits en formation à la date de rentrée scolaire, hors DOM-TOM. Pour chaque série, le taux de progression des effectifs (colonne taux d'évolution) a été calculé afin de favoriser un repérage rapide de la montée ou de la baisse des effectifs. La 5<sup>ème</sup> année de mise en place du Bac pro est l'année de référence à partir de laquelle ce taux a été calculé, les quatre premières années étant considérées comme une période de mise en place ;

- *l'évolution des effectifs de candidats à l'examen répartis par régime d'inscription*

Ce tableau met en évidence le pourcentage de réussite à l'examen en distinguant les voies de formation (scolaires, apprentis, formation continue et autres-candidats libres ou inscrits au CNED).

Contrairement au tableau sur les effectifs en formation, l'année de référence utilisée est celle de l'année de la session d'examen du baccalauréat. Pour l'année scolaire 2006-2007, par exemple, la session d'examen est en juin 2007. Lorsque l'on souhaite comparer les effectifs des candidats inscrits aux examens avec ceux des inscrits en formation, il faut donc se référer pour les premiers à l'année (n) et à l'année (n-1) pour les seconds.

S'ajoute à ces données, une comparaison des effectifs de chaque Bac pro par académie sous forme cartographique à dates fixes, 2001 et 2006. La répartition (en %) des Bac pro actifs à ces dates permet de visualiser rapidement la concentration ou la diffusion des formations sur le territoire ;

- *l'origine des élèves inscrits en première année du Bac pro en 2007.* La base centrale de pilotage (BCP) permet de connaître pour une année n (ici la première année du Bac pro), le diplôme suivi par un élève à l'année n-1. Pour un diplôme donné (BEP ou CAP en général), nous avons donc indiqué le taux de provenance de ce diplôme. Ce taux permet d'analyser les viviers d'alimentation des Bac pro (la date de référence est ici 2007) et de les comparer aux conditions d'accès au cycle d'étude définis par les textes réglementaires successifs ;

- *la poursuite d'études.* Cette donnée est disponible pour les élèves inscrits sous statut scolaire (les apprentis ne sont donc pas pris en compte). La BCP permet de connaître pour chaque élève scolarisé en année n (l'année n étant ici l'année terminale du Bac pro), le diplôme poursuivi à l'année n+1 (2007). Outre l'absence des apprentis, cette donnée présente des limites dans la mesure où elle porte essentiellement sur les taux de poursuite d'études vers des diplômes préparés par l'enseignement secondaire. Néanmoins, c'est la seule actuellement utilisable pour évaluer la poursuite d'études de l'ensemble des Bac pro.

Une synthèse récapitule les principales caractéristiques de chaque Bac pro.

- **Les annexes**

Chaque fiche comporte deux annexes :

- le récapitulatif des extraits de comptes-rendus des séances de CPC ;
- les généalogies graphiques des diplômes de niveaux IV et V. Ces généalogies ont été établies en fonction des domaines professionnels définis par l'organisation des CPC en 2005. Elles permettent de suivre l'évolution de l'ensemble des diplômes depuis la fin des années 50.

## SOMMAIRE

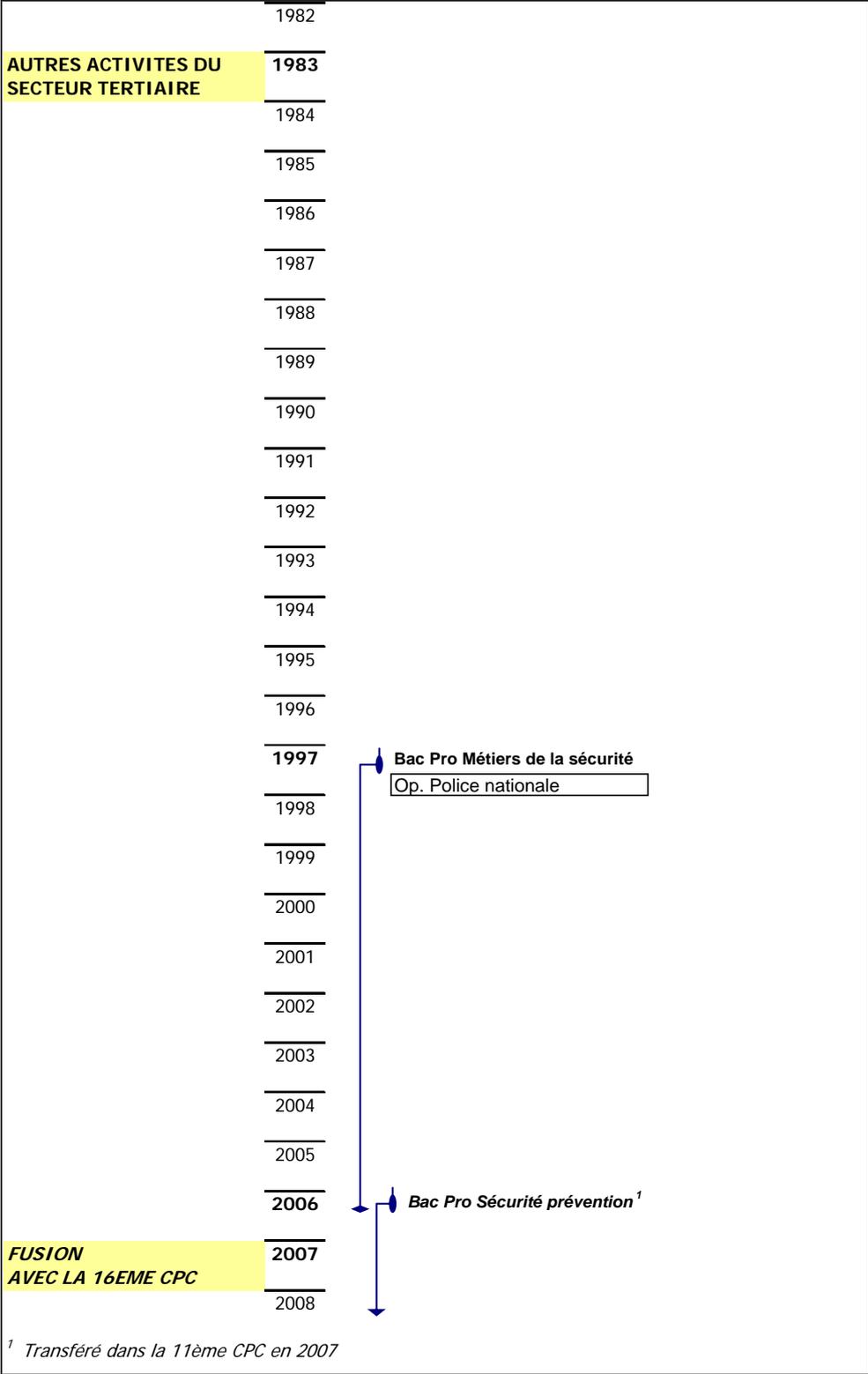
---

<b>1. LA CPC DEPUIS 1983</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1. La CPC et ses Bac pro</b> .....	<b>5</b>
<b>1.2. Le champ de la CPC</b> .....	<b>6</b>
<b>2. STRUCTURATION DE L’OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION</b> .....	<b>7</b>
<b>2.1. Offre de certification</b> .....	<b>7</b>
<b>2.2. Évolution des effectifs en dernière année de formation         de l’ensemble des diplômés de la sous commission</b> .....	<b>8</b>
<b>2.3. Synthèse</b> .....	<b>8</b>
<b>3. DONNÉES STATISTIQUES DES BAC PRO</b> .....	<b>9</b>
<b>3.1. Bac pro Métiers de la sécurité option Police nationale (1997-2006) ; Bac pro Sécurité         prévention (2006-...)</b> .....	<b>9</b>
3.1.1. Évolution des effectifs en dernière année de formation .....	9
3.1.2. Évolution des effectifs de candidats à l’examen par régime d’inscription.....	9
3.1.3. Répartition des effectifs en formation par académie.....	10
3.1.4. Origine scolaire .....	11
3.1.5. Poursuite d’études .....	12
3.1.6. Synthèse .....	12
<b>ANNEXE A - EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DE CPC – RÉCAPITULATIF</b> .....	<b>13</b>
<b>ANNEXE B - GÉNÉALOGIES</b> .....	<b>15</b>



# 1. LA CPC DEPUIS 1983

## 1.1. La CPC et ses Bac pro



## 1.2. Le champ de la CPC

Commission reconduite avec les secteurs traditionnels de la Banque, de l'Assurance et de l'Immobilier, secteurs qui ont mobilisé de longue date la formation et la certification dans le cadre de la formation interne et de la gestion de leur personnel.

A côté de cela, s'est développé un nouveau secteur, celui de la sécurité des biens et des personnes (25/06/93, 06/01/94). Un projet de rattacher ces diplômes à une sous commission Service aux personnes, aux entreprises et aux collectivités de la CPC du secteur sanitaire et social a été évoqué (26/01/99).

Cette commission a été supprimée en 2007. Les secteurs des Services financiers, de l'Assurance et de l'Immobilier ont été rattachés à la 16<sup>ème</sup> CPC, celui de la Sécurité prévention à la 11<sup>ème</sup> CPC et le CAP de Gardien d'immeuble à la 20<sup>ème</sup>.

26/01/99

- Proposition de rattachement des diplômes de la Sécurité à la sous commission Service aux personnes, aux entreprises et aux collectivités de la CPC du secteur sanitaire et social.

31/05/06

- Il a été proposé par le CIC que la 16<sup>ème</sup> CPC Techniques administratives de gestion et la 18<sup>ème</sup> Autres activités du secteur tertiaire soient fusionnées. Les activités de la 18<sup>ème</sup> CPC inscrites dans le champ de la sécurité publique devraient être intégrées dans la 11<sup>ème</sup> CPC.

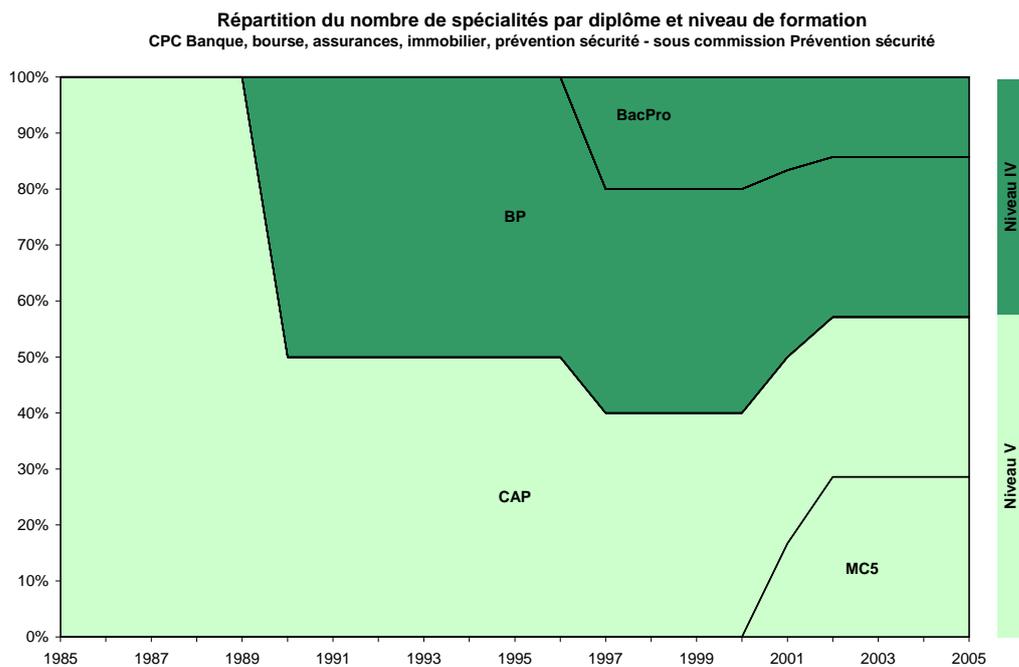
31/01/07

- Le CIC a adopté les projets de décret et d'arrêté relatifs à la réorganisation des CPC. Ce projet doit être soumis au Conseil supérieur de l'éducation et prendra effet au 01/09/07.

## 2. STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION

### 2.1. Offre de certification

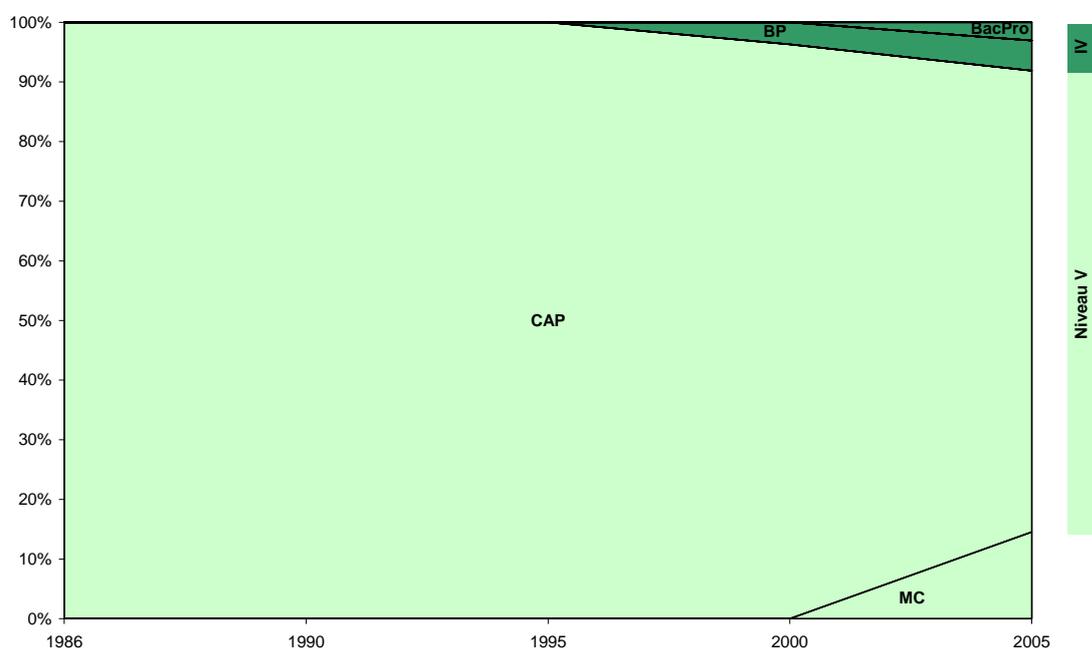
ANNEE	Bac Pro	BP	CAP	MC5
1985			1	
1986			1	
1987			1	
1988			1	
1989			1	
1990		1	1	
1991		1	1	
1992		1	1	
1993		1	1	
1994		2	2	
1995		2	2	
1996		2	2	
1997	1	2	2	
1998	1	2	2	
1999	1	2	2	
2000	1	2	2	
2001	1	2	2	1
2002	1	2	2	2
2003	1	2	2	2
2004	1	2	2	2
2005	1	2	2	2



## 2.2. Évolution des effectifs en dernière année de formation de l'ensemble des diplômés de la sous commission

NIVEAU	DIPLOMES	1986	%	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
IV	Bac Pro									29	3,1
IV	BP							20	3,7	48	5,1
<b>Total IV</b>								<b>20</b>	<b>3,7</b>	<b>77</b>	<b>8,1</b>
V	CAP	10	100	37	100	204	100	521	96,3	734	77,3
V	MC 5									138	14,5
<b>Total V</b>		<b>10</b>	<b>100</b>	<b>37</b>	<b>100</b>	<b>204</b>	<b>100</b>	<b>521</b>	<b>96,3</b>	<b>872</b>	<b>91,9</b>
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>100</b>	<b>37</b>	<b>100</b>	<b>204</b>	<b>100</b>	<b>541</b>	<b>100,0</b>	<b>949</b>	<b>100,0</b>

Effectifs par diplôme et niveau de formation (scolaires + apprentis)  
CPC Banque, bourse, assurances, immobilier, prévention sécurité - sous commission Prévention sécurité



## 2.3. Synthèse

On se trouve dans une CPC à deux configurations dans la mesure où le groupe Banque, Assurance, Immobilier vit sur une tradition d'identité professionnelle et statutaire à travers le CAP, le BP et le BTS, sachant que ce dernier prend une place prépondérante (25/06/93), et sur lesquels le contrôle de l'Éducation nationale est relativement distant. A l'inverse, le groupe Sécurité prévention cherche à établir son identité à travers la mise en place de certification. Le choix du Bac pro pour ce dernier semble toutefois assez conjoncturel (25/06/93, 29/01/97), lié au texte d'orientation et de programmation sur la sécurité, et -laissent entendre les comptes rendus- sur une incitation forte du ministère de l'Intérieur.

### 3. DONNÉES STATISTIQUES DES BAC PRO

#### 3.1. Bac pro Métiers de la sécurité option Police nationale (1997-2006) ; Bac pro Sécurité prévention (2006-...)

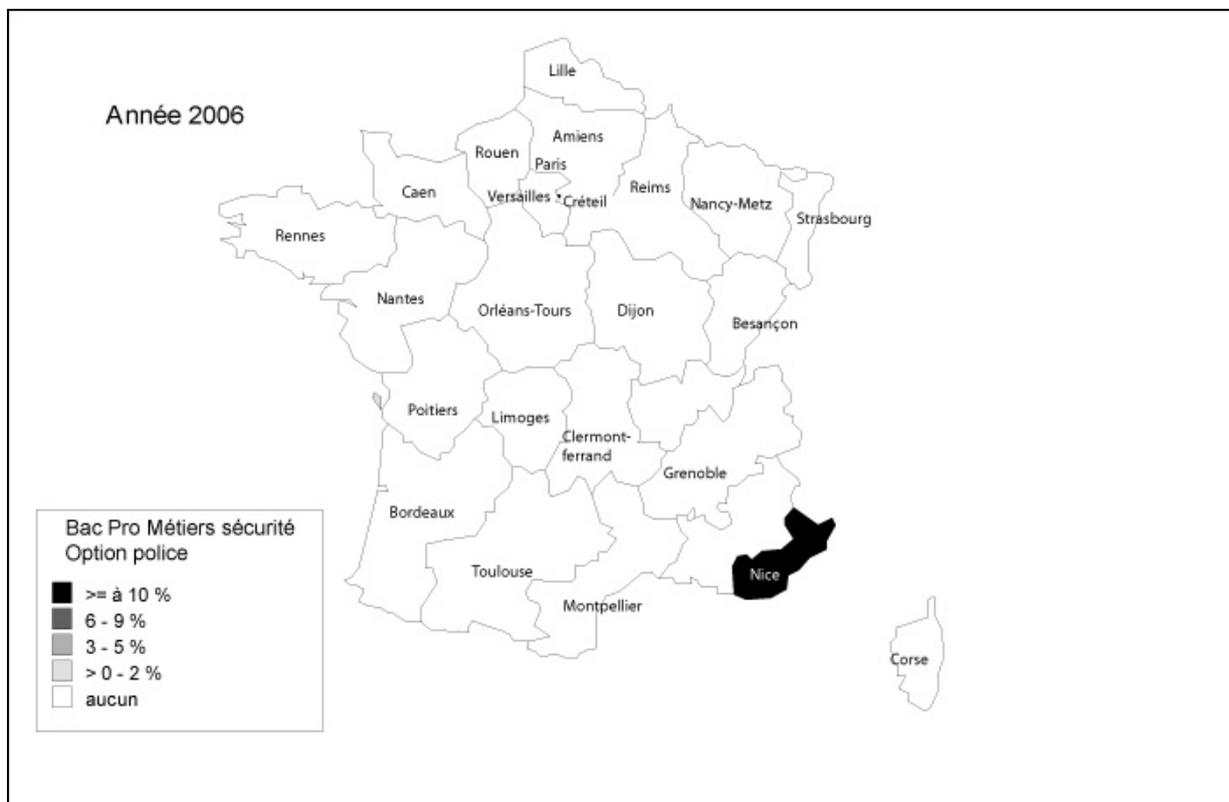
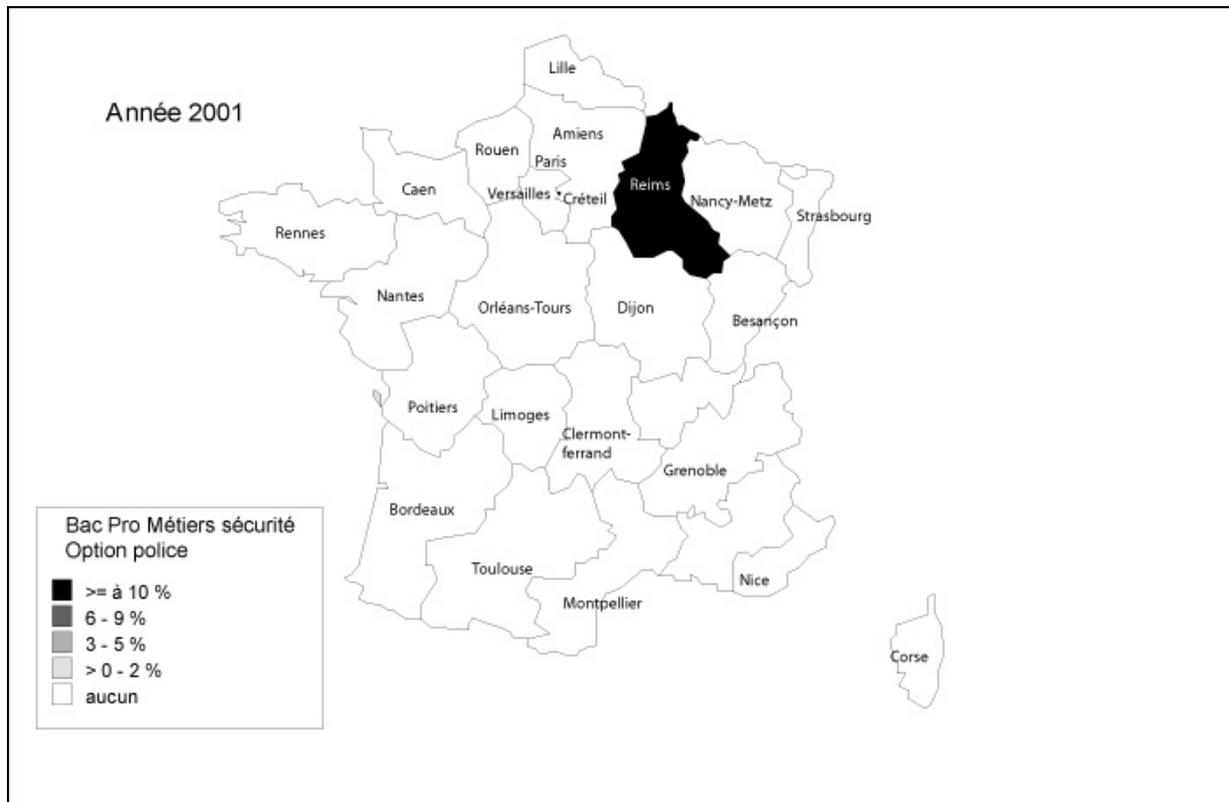
##### 3.1.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation

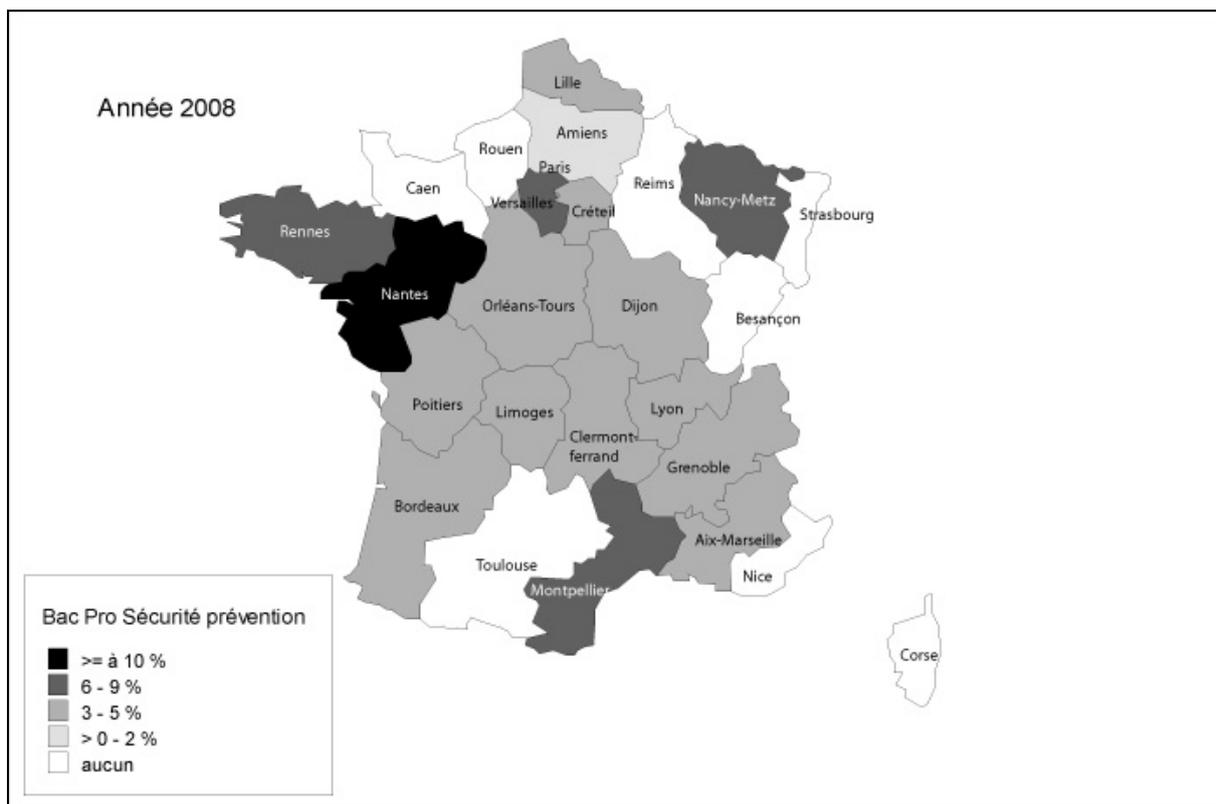
Année	Scolaires
2001	17
2002	15
2003	12
2004	29
2005	29
2006	29
2007	105
2008	329

##### 3.1.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Session	TOTAL			Scolaires		Apprentissage		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	Taux%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1999	806	788	97	53	48			571	566	182	174
2000	977	969	99	184	182			575	571	218	216
2001	1336	1193	89	422	386			616	562	298	245
2002	1464	1297	88	249	228			636	564	579	505
2003	561	537	95	247	243			236	228	78	66
2004	768	744	96	248	246			462	450	58	48
2005	641	605	94	252	246			334	314	55	45
2006	578	559	96	248	246			316	300	14	13
2007	622	615	98	353	350			265	263	4	2

### 3.1.3. Répartition des effectifs en formation par académie





### 3.1.4. Origine scolaire

14,2 % des élèves de première année du Bac pro Sécurité prévention proviennent du CAP Agent prévention et sécurité, 7,2 % du BEP Carrières sanitaires et sociales, 4,8 % du BEP Métiers de l'électrotechnique, 4,1 % du BEP Métier de la comptabilité, 3,7 % du BEP Métier du secrétariat. A noter que 8 % sont originaires de terminale de BEP non déterminé dans la BCP.

## TEXTES RÉGLEMENTAIRES

### Arrêté du 3 septembre 1997 portant création du baccalauréat professionnel spécialité Métiers de la sécurité, option Police nationale, et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

Art. 4. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité Métiers de la sécurité, option Police nationale, est ouvert :

a) Aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un brevet d'études professionnelles agricoles, d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole, relevant d'un secteur professionnel en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel ;

b) Sur décision du recteur, prise après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les élèves :

- titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un certificat d'aptitude professionnelle autres que ceux visés au a ci-dessus ;
- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
- titulaires d'un diplôme ou titre homologué classés au niveau V ;
- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats visés au b font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

## **Arrêté du 9 mai 2006 portant création du baccalauréat professionnel spécialité « sécurité-prévention » et fixant ses modalités de préparation et de délivrance**

Article 3 : L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité « sécurité-prévention » est ouvert :

- a) Aux candidats titulaires d'un BEP du secteur industriel ou du secteur tertiaire ;
- b) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, aux candidats :
  - ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
  - titulaires d'un diplôme ou titre homologué classé au niveau V ;
  - ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
  - ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats cités au b font obligatoirement l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

### ***3.1.5. Poursuite d'études***

La BCP enregistre une seule personne inscrite en formation (sous statut scolaire) en 2007 qui a suivi l'année précédente le Bac pro Sécurité. Celle-ci redouble la terminale du Bac pro.

### ***3.1.6. Synthèse***

Ce Bac pro apparaît comme une création parallèle au CAP et au BP dans le secteur de la sécurité des personnes, mais il s'adresse à une population particulière, celle de la Police nationale, dans l'attente de création d'une seconde option dédiée à la Police territoriale dont la demande n'est toujours pas faite.

On peut se demander dans quelle mesure la transformation en Bac pro Sécurité prévention permettra une fusion avec les BP ou une suppression de ces derniers.

Comme le soulignent certains comptes rendus de CPC, la situation se caractérise par un point de départ fortement dérogatoire que l'on essaie d'atténuer, ce qui donne à ce Bac pro un côté exceptionnel. Sa principale caractéristique est l'importance de son accès par la voie de la formation continue. Plus de 60 % des candidats sont inscrits sous ce régime. Le nombre d'élèves sous statuts scolaires augmente toutefois depuis sa rénovation. Le Bac pro a atteint son plafond de candidats en 2002 (1464) pour redescendre depuis autour de 600 candidats.

Son vivier, très varié, touche plusieurs secteurs (carrières sanitaires et social, électrotechnique, comptabilité, secrétariat) tandis que seuls 14 % des élèves de première année proviennent du CAP Prévention sécurité.

La rénovation du Bac pro a eu pour conséquence une diffusion plus large au sein des académies.

## **ANNEXE A - EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DE CPC – RÉCAPITULATIF**

---

06/04/90

- Actualisation du BP des Professions immobilières.
- Actualisation du BP Employé de banque.

21/03/91

- Rénovation du CAP et du BP de la Banque.
- Projet de rénovation du BP Assurances.

25/06/93

- Opportunité de créer un BTS dans le secteur de l'immobilier. Les CAP et BP sont des niveaux insuffisants pour les professions d'aujourd'hui. Avis favorable.
- Opportunité de création d'un CAP et d'un BP dans le secteur de la sécurité des personnes. Avis favorable.
- Actualisation du BP Assurances.

06/01/94

- Projet de création d'un BP Agent technique de sécurité dans les transports.
- Proposition de suppression du CAP et du BP des Professions immobilières. A étudier de façon plus approfondie.

29/01/97

- Rénovation du BP et du BTS Assurance.
- Projet de création d'un Bac pro spécialité Métiers de la sécurité, option Police nationale. Le choix du Bac pro plutôt que du BP est imposé par la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité de janvier 95.

02/04/97

- Présentation du projet de création d'un Bac pro des Métiers de la sécurité (option Police nationale). Projet adopté.
- Mise en unité du BP Agent technique de sécurité dans les transports.
- Mise en unité du BP d'Agent technique de prévention et de sécurité.

26/01/99

- Projet d'actualisation du BP Professions immobilières.
- Proposition de rattachement des diplômes de la Sécurité à la sous commission Service aux personnes, aux entreprises et aux collectivités de la CPC du secteur sanitaire et social.

13/12/01

- Opportunité de la constitution d'un groupe de travail pour la création d'une mention complémentaire sur le secours à personnes, la lutte contre l'incendie et la protection des personnes et des biens suite au 11 septembre 2001 et à l'explosion de Toulouse. La mention complémentaire serait une mesure d'urgence précédant un Bac pro. Le Bac pro des Métiers de la sécurité option Police nationale était en attente d'une option Police municipale qui n'a pas été créée, faute de définition des statuts de cette dernière. Mais la sécurité civile semble assez éloignée de en termes de compétences et de savoirs de ce Bac pro Réflexion à poursuivre.
- Projet de RAP d'une mention complémentaire Services financiers qui se situerait entre le BP et le BTS.

06/05/02

- Constitution d'un groupe de réflexion de niveau IV dans les métiers de la sécurité. Principe adopté.
- Mention complémentaire Services financiers adoptée.

20/09/05

- Présentation des travaux du Bac pro Sécurité et prévention. Il s'agit d'élargir le Bac pro Métiers de la sécurité, option Police nationale et de le rendre moins dérogatoire. Orientation vers un Bac pro Police prévention.

11/01/06

- Validation du Bac pro Sécurité-prévention.
- Souhait du représentant du ministère de l'Intérieur d'un BEP Métiers de la sécurité.

31/05/06

- Il a été proposé par le CIC que la 16<sup>ème</sup> CPC Techniques administratives de gestion et la 18<sup>ème</sup> Autres activités tertiaires soient fusionnées. Les activités de la 18<sup>ème</sup> CPC inscrites dans le champ de la sécurité publique devraient être intégrées dans la 11<sup>ème</sup> CPC.

31/01/07

- Le CIC a adopté les projets de décret et d'arrêté relatifs à la réorganisation des CPC. Ce projet doit être soumis au Conseil supérieur de l'éducation et prendra effet au 01/09/07.

## ANNEXE B - GÉNÉALOGIES

---

### Evolution des diplômes de la sécurité-prévention-Niveau IV

(diplômes de la 18ème CPC fusionnée en 2007)

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BP Agent technique de prévention et de sécurité (1990-...) #

BP Agent technique de sécurité dans les transports (1994-...) #

Bac Pro : Baccalauréat professionnel  
BP : Brevet professionnel

Source : Céreq (Base Reflet)

Bac Pro Métiers de la sécurité  
Op. Police nationale (1997-2006) \* #

\*Bac Pro Sécurité Prévention (2006-...)

# Diplômes transférés dans la CPC Transports, logistique, sécurité et autres services en 2007

## Evolution des diplômes de la sécurité-prévention – Niveau V

### (Diplômes de la 18ème CPC fusionnée en 2007)

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

▣ CAP Gardien d'immeubles  
(1994-...)

▣ *Diplôme co-géré avec la CPC Sanitaire social, transféré dans la CPC Secteurs sanitaire et social, médico-social en 2007*

CAP Agent de prévention et de sécurité  
(1984-2001)

▣ CAP Agent  
de prévention  
et de sécurité  
(2001-...)

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle  
MC : Mention complémentaire

Source : Céreq (Base Reflet)

▣ MC Sûreté  
des espaces  
ouverts au  
public (2001-...)

▣ MC  
Sécurité  
civile et  
d'entreprise  
(2002-...)

▣ *Diplômes transférés dans la CPC Transports, logistique, sécurité et autres services en 2007*



ISSN : 1776-3177  
Marseille, 2009.